

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue le 14 novembre 2022, au 122 rue St-Louis à 15h00 à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Richard E. Dubeau	Arundel
François Thibault	Huberdeau
Luc Tremblay	Amherst
Pierre Bertrand	Montcalm

Formant tous quorum, sous la présidence de Monsieur André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur, Bernard Davidson est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du budget le 26 septembre 2022.
4. Ratification des comptes à payer au 31 octobre 2022.
5. Dépôt d'une balance de vérification et état des revenus et déboursés au 31 octobre 2022.
6. Relevé des heures de Bernard Davidson pour les mois de septembre et d'octobre 2022.
7. Suivi des opérations et divers dossiers.
8. Budget 2023 de la régie, suivi.
9. Compte-rendu de la première rencontre du comité des collecteurs.
10. Règlement ayant pour objet de modifier la rémunération des membres du conseil d'administration pour la tenue de toute séance extraordinaire.
11. Bac de capacité différente et bris de bac.
12. Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour 2023.
13. Système de chaînes "On spot" sur camions Western Star.
14. Offre de la RITL, camion robotisé usagé.
15. Régime d'assurances collectives pour chauffeurs permanent.
16. Varia.
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

2. RÉSOLUTION 66-11-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la présente séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à la majorité

3. RÉSOLUTION 67-11-2022 – RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 26 SEPTEMBRE 2022. RÉSOLUTIONS NUMÉROS 55-09-2022 À 65-09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du budget du 26 septembre 2022 soient ratifiés tel que rédigés. Résolutions numéros 55 -09-2022 à 65 -09-2022 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4. RÉSOLUTION 68-11-2022 - RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard E. Dubeau

QUE la liste des comptes à payer au 31 octobre 2022, incluant la facture du Garage François Thouin de 48 747.31\$ pour réparation du camion Western Star 01, facture à être remboursé par nos assurances; pour un total de 96 378.18\$ soit ratifiée et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à la majorité

5. RÉSOLUTION 69-11-2022 - DÉPÔT D'UNE BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a déposé et remis à chaque membre du conseil, une balance de vérification, couvrant la période de début janvier au 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les explications et précisions fournies sur l'ensemble de la balance de vérification;

CONSIDÉRANT un déficit anticipé en raison d'une majoration importante du coût du carburant et des frais d'entretien et réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le conseil d'administration accepte le dépôt de la balance de vérification au 31 octobre 2022.

Adoptée à la majorité

6. RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD DAVIDSON POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

Bernard Davidson a déposé le relevé de ses heures travaillées pour les mois de septembre (41hres 30 min.), et pour le mois d'octobre (24 hres 75 min.),

7. SUIVI DES OPÉRATIONS

Bernard Davidson dresse un compte-rendu des principales opérations pour les mois de septembre et octobre, dernières informations sur les rencontres avec Me Dubé, rencontre avec Philippe Brunelle, suivi de la réclamation auprès de MMQ, compte-rendu final de la patrouille verte, préparation des calendriers de collectes pour 2023...

Les membres demandent qu'une copie du résumé de la patrouille verte soit envoyée aux dg de chaque municipalité.

8. BUDGET 2023

Le budget 2023 a reçu l'approbation des municipalités d'Amherst, de Brébeuf, de Huberdeau et de Montcalm.

La municipalité d'Arundel devrait l'approuver lors de la séance devant être tenue le 15 novembre.

9. COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DES COLLECTEURS

Un nouveau comité des collecteurs, dont fait partie l'ensemble des collecteurs du territoire couvert par le Centre environnement de la Rouge a été mis en place.

Ce comité a pour objectif de trouver des solutions afin d'améliorer la qualité des diverses collectes. La prochaine rencontre est prévue pour le 29 novembre.

10. RÉSOLUTION 70-11-22 MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil pour fixer la rémunération et l'allocation des dépenses payables aux membres du conseil d'administration de toute régie intermunicipale ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire harmoniser le taux de rémunération des séances ordinaires à celui des séances extraordinaires ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par M. François Thibault

QUE le présent règlement portant le numéro **6 -2022** soit adopté et ayant pour objet de modifier le taux de rémunération des membres du conseil d'administration de la régie :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Rémunération de base

La rémunération par séance du président est fixée à 106,00 \$ et celle de chaque membre du conseil d'administration de la Régie est fixée à 106,00 \$ par séance pour l'année 2022.

ARTICLE 3 Modalités de versement

La rémunération et l'allocation de dépenses sont payables selon les mêmes modalités que les salariés.

ARTICLE 4 Indexation et révision

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera soumise à une révision pour chaque exercice financier suivant celui de l'année en cours après l'entrée en vigueur du présent règlement afin de tenir compte des conditions du marché pour des municipalités comparables.

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement est indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

L'indexation de la rémunération des membres est en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi par Statistique Canada pour Montréal au mois de décembre. La majoration s'applique pour l'année suivant la publication de cette donnée.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

11. BAC DE CAPACITÉ DIFFÉRENT ET BRIS DE BAC

Dans différentes municipalités il y a des bacs de 240 litres au lieu des 360 litres. La plupart des bacs ont plus de 10 ans d'âge, et leur garantie initiale était de 10 ans, donc il est probable que plusieurs de ces bacs soient brisés facilement lors des collectes à venir.

12. RÉOLUTION 71-11-2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE POUR 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

D'ADOPTER le présent calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023;

9 janvier; 27 mars; 8 mai; 10 juillet; 11 septembre, 18 septembre (budget);
13 novembre.

Les séances se tiendront à 14h 30.

Adoptée à la majorité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

13. RÉSOLUTION 72-11-22 SYSTÈME DE CHÂÎNES "ONSPOT" SUR CAMIONS WESTERN STAR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

DE procéder à l'installation d'un système de chaînes ON SPOT sur chaque camion Western Star 2021, au coût de 6 350.\$ l'unité; le tout tel que précisé dans la soumission de Les Machineries Forget portant le numéro SA-03772 daté du 10 novembre 2022.

Également que les coûts inhérents soient assumés à même le surplus accumulé.

Adoptée à la majorité

14. OFFRE DE LA RITL CAMION ROBOTISÉ USAGÉ

LA RITL prévoit disposé d'un de ses camions robotisé, soit le numéro un. Tel que convenu, nous sommes allés sur place afin de valider si ce camion pouvait répondre à nos besoins.

L'état général du camion fait en sorte qu'il ne nous convient pas. Cependant un deuxième camion devrait être disponible prochainement, nous avons démontré de l'intérêt pour ce camion, sous réserves de vérification.

15. ASSURANCES COLLECTIVES

Bernard Davidson a rencontré les employés pour leur présenter le programme d'assurances collectives, et déterminer le niveau de protection souhaitée, et ce en fonction des coûts.

Une deuxième rencontre est prévue sous peu. Ce dossier sera discuté lors d'une prochaine séance.



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

R. 73 -11-2022

18. RÉOLUTION 73-11-2022- LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Il est 16h35

Adoptée à l'unanimité

*Je, M. André Ste-Marie président, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.*

André Ste-Marie, Président

Bernard Davidson, sec.-très.